

Image not found or type unknown



Demander une part de l'héritage légué entièrement aux oeuvres

Par **clouet_old**, le **19/07/2007** à **15:10**

Ma tante (la soeur de mon père) est veuve et sans enfants. Elle est très âgée (94 ans) et malade. Elle est fâchée avec moi donc elle m'a dit que dans son testament elle lègue tout (ou presque) à l'église ou aux œuvres caritatives. Je ne connais pas de détails, je ne sais pas où elle a déposé son testament, elle ne veut rien dire. Elle habite Paris dans XVI et possède plusieurs biens importants. Comment faire pour se faire connaître / enregistrer et où pour être prévenue de son décès, connaître le contenu de son testament et demander (si j'ai droit) une part de héritage? Est-ce que je dois prendre un avocat pour suivre l'affaire après la mort de ma tante.

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007** à **15:59**

Bonjour.

Vous n'êtes pas héritier réservataire autrement dit, si votre tante ne veut rien vous donner, c'est tout à fait son droit.

Et, si par le plus grand des hasards, vous en arriveriez à hériter, c'est le notaire chargé de la succession qui vous contactera.

Par **clouet_old**, le **19/07/2007 à 16:04**

le notaire de ma tante ne me connaît pas , ni mes coordonnées donc comment faire pour se faire connaître auprès de lui (je ne connais pas non plus ses coordonnées)

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007 à 16:05**

Bonjour.

C'est à lui qu'il appartient de faire des recherches.

Par **clouet_old**, le **19/07/2007 à 16:12**

je suis de passage à Paris mais normalement j'habite à Toronto , qui va me prévenir de décès de ma tante dans ce cas là
Cordialement ...

Par **Jurigaby**, le **19/07/2007 à 16:14**

Le notaire!